



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais d'appareillage

Question écrite n° 38520

### Texte de la question

La mortalité asthmatique augmente en France (de 1 411 cas en 1979 à plus de 2000 en 1998) alors qu'une grande partie de ces décès pourraient être évités. Les instances médicales sont d'accord sur le fait qu'une thérapeutique efficace existe et qu'il suffirait d'une éducation appropriée des patients pour éviter des drames. Il existe aujourd'hui de petits appareils, les débitmètres de pointe, qui permettent à l'asthmatique de mesurer son débit respiratoire et d'évaluer l'importance de la crise. Malheureusement, ces appareils ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. M. Jean-Jacques Weber demande donc à Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale si elle envisage une action d'information auprès des malades, afin de les inciter à se munir de ces appareils, apprendre à interpréter les résultats et alerter rapidement un médecin en cas d'urgence avérée. Il lui demande également si elle compte inscrire les débitmètres de pointe à l'inventaire des fournitures médicales remboursées par la sécurité sociale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Weber](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38520

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé et handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1999, page 7095

**Question retirée le :** 8 mai 2000 (Fin de mandat)